



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

Assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 13^e jour de juin 2023

Sont présent(es) :

M. Yves Boyer, maire ;
Mme Karine Coallier, conseillère n°1 ;
Mme Mélodie Boissy, conseillère no2 ;
M. Anthony Mangione, conseiller no3 ;
M. Réjean Cousineau, conseiller no4 ;
Mme Louise Lussier, conseillère no5 ;
M. Denis English, conseiller no6 ;

Sont aussi présents :

M. Clément Costanza, directeur général et greffier-trésorier ;
M. Sylvain Boucher, directeur des travaux publics et de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1.** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2023
 - 3.2.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 16 mai 2023
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR)**
- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 5.1.** Rapport des interventions du mois de mai 2023
 - 5.2.** Mise à jour de l'entente relative au partage des ressources-cadres en sécurité incendie entre les municipalités participantes
- 6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1.** Adoption de la liste des comptes en date du 13 juin 2023
 - 6.2.** Dépôt et présentation des faits saillants du rapport financier 2022
 - 6.3.** Embauche au poste de secrétaire-réceptionniste pour la période estivale
 - 6.4.** Embauche au poste de pompier
 - 6.5.** Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités (Volet 2) - Autorisation de signature d'une entente
- 7. POLITIQUE ET RÈGLEMENTATION MUNICIPALE**
 - 7.1.** Règlement no 331-1 relatif à l'encadrement des démolitions d'immeubles
- 8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1.** Rapport des permis du mois de mai 2023
- 9. TRAVAUX PUBLICS**
 - 9.1.** Rapport des principaux travaux du mois de mai 2023
- 10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE**
- 11. DEMANDE AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE**
- 12. VARIA**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**
 - 14.1.** Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. : 2023-06-101 À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum. Le constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation. Le Maire invite les personnes présentes à observer un moment de silence avant de débiter l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR Denis English **ET APPUYÉ PAR** Mélodie Boissy que soit ouverte l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 13 juin 2023.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2023-06-102 **IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente assemblée tel que rédigé :

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. : 2023-06-104 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2023

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2023 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2023 soit approuvé, tel que présenté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-06-105 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 16 mai 2023

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2023 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2023 soit approuvé, tel que présenté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR)

Le projet d'ordre du jour a été diffusé dès le **vendredi 9 juin 2023** afin de recevoir toute question citoyenne. Il n'est fait mention d'aucune question posée à la municipalité.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport des interventions du mois de mai 2023

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport des interventions du mois de mai 2023 du Service de sécurité incendie, préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service :

Premier Répondant	5
Garde interne	25
Garde externe	31
Formation	0
Autre et bénévolat	1
Intervention	6
Entraide	2

Rés. : 2023-06-106 5.2. Mise à jour de l'entente relative au partage des ressources-cadres en sécurité incendie entre les municipalités participantes

ATTENDU que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, la ville de Saint-Rémi ainsi que les municipalités de Saint-Michel, Sainte-Clotilde et Saint-Édouard se sont prévalu des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative au partage de ressources-cadres en sécurité incendie ;

ATTENDU que le partage de ressources-cadres en sécurité incendie pourrait être amendé afin d'en augmenter la garde externe/les heures de jour, soit 7 jours sur 7, 24 h sur 24 h ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE :

- Le Conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington affirme son accord à une modification de l'entente relative au partage de ressources-cadres en sécurité incendie avec les villes et municipalités participantes de Saint-Rémi, Saint-Michel, Sainte-Clotilde et Saint-Édouard ;
- Le maire, M. Yves Boyer, et le directeur général, M. Clément Costanza, soient autorisés à signer ladite modification de l'entente.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

Rés. : 2023-06-107 6.1. Adoption de la liste des comptes en date du 13 juin 2023

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 13 juin 2023 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER que les comptes ajoutés et à payer du mois de mars soient acceptés au montant de **759 458,67 \$**.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

6.2. Dépôt et présentation des faits saillants du rapport financier 2022

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2022 ont été vérifiés et déposés par la firme BEAULIEU ET ASSOCIÉS CPA INC., en date du 18 avril 2023. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la loi établi les états financiers de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans son rapport d'auditeur indépendant est d'avis que (les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité Saint-Patrice-de-Sherrington au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public).

LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2022 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 3 819 481 \$. Les différentes charges (dépenses) de la Municipalité ont totalisé 3 672 692 \$ et une conciliation à des fins fiscales totalisant 23 312 \$ laissant ainsi un surplus d'exercice de 123 477 \$.

Revenus de fonctionnement	3 819 481 \$
Charges (dépenses)	3 672 692 \$
Excédent de l'exercice	146 789 \$
Conciliation à des fins fiscales	(23 312 \$)
Excédent de fonctionnements de l'exercice des fins fiscales (affecté et non affecté)	<u>123 477 \$</u>

EXPLICATION DU SURPLUS

Une saine et rigoureuse gestion des finances de la municipalité a permis de réaliser en quasi-totalité les projets identifiés lors de l'établissement des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2022. Dans le cas de projets n'ayant pas pu être réalisés, tels que la construction de bordures permettant l'amélioration de la sécurité sans que cela soit le choix de la municipalité, des affectations permettent de reporter ces derniers sans que cela induise une taxation supplémentaire pour les citoyens.

Un excédent de fonctionnements de cet ordre constitue une bonne pratique de gestion selon les commentaires de la firme comptable BEAULIEU ET ASSOCIÉES CPA INC.

PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2022

Voici quelques-uns des investissements en immobilisations réalisés en 2022 (incluant les taxes) :

Suppresseur et soufflante - Usine d'épuration	98 062 \$
Pavages, ponceaux et lignages	467 803 \$
Agrandissement du garage municipal	166 903 \$
Camion incendie	700 615 \$
Camion voirie	58 444 \$
Tracteur voirie	49 429 \$
Génératrice – centre communautaire	52 314 \$
Lumières DEL terrain baseball loisirs	57 211 \$

En 2022 la municipalité a souhaité continuer ses efforts en matière d'entretien et de rénovation de ses infrastructures dans une perspective de gestion tant à court terme qu'à plus long terme.

ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME PAR UNITÉ D'ÉVALUATION

Saint-Patrice-de-Sherrington	25 \$
MRC	3 168 \$
Montérégie	6 384 \$
Province	7 525 \$

SOURCE :

https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/finances_indicateurs_fiscalite/information_financiere/profil_financier/2022/PF202268025.pdf

Une analyse de l'endettement montre qu'en abordant l'exercice financier 2023 la municipalité ne présente que peu de dettes. Cela nous permet d'envisager des investissements structurants afin d'assurer la pérennité de la municipalité pour les 10, 20 ou 30 prochaines années.

Yves Boyer,
Maire

Rés. : 2023-06-108 6.3. Embauche au poste de secrétaire-réceptionniste pour la période estivale

CONSIDÉRANT le besoin d'employé au poste de secrétaire-réceptionniste pour la période estivale ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

- D'embaucher **Elizabeth Lussier** au poste de secrétaire-réceptionniste ;

D'autoriser M. Clément Costanza, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail en découlant.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-06-109 6.4. Embauche au poste de pompier

CONSIDÉRANT le *Plan de recrutement de ressources humaines* en vigueur au sein du service incendie ;

CONSIDÉRANT le processus d'embauche mené par le directeur du service incendie en bonne et due forme ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER d'embaucher en date du 13 juin 2023, **Monsieur Michaël Sénéchal-Pelletier** à titre de Pompier ainsi que **Monsieur Michaël Grandmont**, à titre de Pompier du Service incendie de Saint-Patrice-de-Sherrington suivant l'Entente des conditions de travail des pompiers en vigueur aux conditions suivantes :

- Qu'ils établissent leur lieu de résidence sur le territoire de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington dans les trois mois suivants l'embauche ;
- Qu'ils habitent ledit lieu de résidence de manière habituelle durant toute la durée de l'emploi, sauf autorisation explicite du conseil municipal ;
- Qu'ils satisfassent à l'enquête relative aux antécédents judiciaires ;
- Qu'ils satisfassent à une période d'essai (probation) d'un an suivant la date d'embauche.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-06-110 6.5. Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités (Volet 2) - Autorisation de signature d'une entente

ATTENDU que la hausse du coût des logements disponibles a occasionné des difficultés sérieuses aux ménages à revenu faible ou modeste en recherche de logements, particulièrement dans la période entourant le 1^{er} juillet ;

ATTENDU que le Programme de supplément au loyer (PSL) d'urgence et de subvention aux municipalités (Volet 2) a pour objectif de soutenir l'accès au logement pour les ménages vulnérables ou qui se retrouvent sans toit, en fournissant à ceux-ci une aide ;

ATTENDU que le ménage qui répond aux critères paiera un maximum de vingt-cinq pour cent (25 %) de son revenu ;

ATTENDU que la différence entre lesdits vingt-cinq pour cent (25 %) et le coût de loyer sera payé à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) par la Société d'habitation du Québec et que le dix pour cent (10 %) restants sera assumé par la municipalité, et ce, pour une période minimale de cinq (5) ans ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington souhaite offrir une aide d'urgence aux ménages vulnérables ou qui se retrouvent sans toit, et ce, en prenant à sa charge une PSL d'urgence représentant un montant maximum d'environ 6 000 \$ a fi n de venir en aide à un ménage sur une période de cinq (5) ans soit 1 200 \$;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER d'autoriser le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, l'entente de fi nancement dans le cadre du programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités (Volet 2) avec la Société d'habitation du Québec ainsi que tous les documents relatifs audit programme pour deux PSL d'urgence et que copie de la présente résolution soit transmise à l'organisme Sourire sans fi n, à la Corporation de développement communautaire les Jardins-de-Napierville ainsi qu'à madame Christine Fréchette, députée de Sanguinet et ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

7. POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Rés. : 2023-06-111 7.1. Règlement no 331-1 relatif à l'encadrement des démolitions d'immeubles

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors d'une séance ordinaire le 16 mai 2023 par Denis English, conseiller ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est favorable à la modification de sa réglementation relative à l'encadrement des démolitions d'immeubles ;

CONSIDÉRANT QUE Le règlement vise à encadrer les demandes de démolitions d'immeubles sur le territoire de Saint-Patrice-de-Sherrington conformément avec la section V.0.1 du titre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19,1) ;

CONSIDÉRANT QUE Le règlement vise d'autant plus à contrôler les démolitions d'immeubles, de protéger les immeubles cités ou à valeur patrimoniale et d'encadrer l'ensemble du processus ;

ATTENDU QUE la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le Règlement no 331-1 relatif à l'encadrement des démolitions d'immeubles soit adopté tel que rédigé.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1. Rapport des permis du mois de mai 2023

Durant le mois de mars 2023, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants, soit :

Bâtiment accessoire	2
Agrandissement	1
Rénovation/modification bâtiment principal	4
Nouvelle construction	2
Captage d'eau	2
Clôture et haie	1
Piscine	1

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Rapport des principaux travaux du mois de mai 2023

- Travaux quotidiens à l'usine d'épuration (nettoyage du dégrilleur, ajustement de l'oxygène dissous des bassins, échantillonnages des boues pour analyse)
- Asphaltage des sections rang Saint-Paul, petit rang Saint-François et Saint-Pierre
- Tontes des pelouses
- Réparation d'accotement
- Excavation et coulage béton du petit bâtiment ainsi que les bases de banc de parc
- Peinture des dos-d'âne
- Installation de pancartes
- Démontage de la clôture de la station Fortin en vue de l'excavation du bâtiment de service
- Démarrage du système de déphosphatation à l'usine d'épuration
- Installation des rampes à l'église
- Coupe d'arbres dans le triangle de visibilité coin rue Pinsonneault et rang Saint-François
- Installation de poteau au terrain de tennis en vue de l'installation du futur filet protecteur

10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

Aucun point.

11. DEMANDE AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

Aucun point.

12. VARIA

Aucun point.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun point.


14. LEVÉE DE LA SÉANCE


Rés. : 2023-06-112 14.1. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Anthony Mangione **ET APPUYÉ PAR** Réjean Cousineau que soit levée l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 13 juin 2023 à 19 h 15.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :

N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	


M. Yves Boyer
Maire


M. Clément Costanza
Directeur général

Je, Yves Boyer, maire de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 13 juin 2023.